

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2022 - DE 20H30 A 23H15**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, COQUILLART Odile, DUBOEUF Suzanne, GIBERT Yves, LAVAL David, NALIN Huguette, RAMBOUR Frédéric, ROCHAND Corinne, ROMAGNY Murielle, VALLET Jean-Claude.

Pouvoirs : CHARBONNIER Hélène a donné procuration à MERLE Agnès et CHARRETIER Amélie a donné procuration à FARJON Jean-Christophe.

Quorum atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : Odile COQUILLART

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2022,
- Délibération relative à la Convention de partenariat Prime Chaleur d'Avenir,
- Délibération pour transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SIEL,
- Proposition de subvention pour la Banda Vi-igni,
- Questions diverses.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2022

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 15 juin 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le compte rendu est approuvé à la majorité (par 2 ABSTENTIONS et 13 Voix POUR).

Convention de partenariat Prime Chaleur d'Avenir

Le SIEL (Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) peut fournir aux communes une aide aux études et aux investissements, dans le cadre de la « prime chaleur d'avenir ». Si la commune décidait de s'équiper d'une chaufferie bois à l'école, le SIEL accordera une subvention de 17 440 €. Une convention de partenariat a été élaborée par le SIEL. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité cette convention de partenariat « prime chaleur d'avenir ».

Transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SIEL

La volonté de l'Etat d'impulser la mobilité électrique a conduit le gouvernement à encourager les collectivités et des opérateurs privés à s'engager dans cette démarche. Il a mis en place un dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides piloté par l'ADEME.

La Loi sur la Transition Energétique indique que les collectivités ont la responsabilité de mettre en place des schémas ou politiques fixant les objectifs et actions sur les territoires. Dans ce cadre, le SIEL-TE, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, assure un rôle pivot au niveau départemental et régional dans ce domaine et notamment de la mobilité électrique.

En conséquence, le SIEL-TE a souhaité engager un programme de déploiement d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire. La commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, adhère à l'unanimité, pour 6 ans, à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques », mise en place par le SIEL.

Proposition de subvention pour la Banda Vi-igni

Pour fêter ses 80 ans, le dimanche 11 septembre 2022, l'association a demandé une subvention, en présentant son budget prévisionnel. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide le versement d'une

subvention exceptionnelle de 400 €, à la Banda Vi-igni. A savoir que leurs dépenses seront réduites car la salle sera gratuite (chaque association bénéficie d'une journée de location gratuite par an) et les chapiteaux seront mis à disposition par la Commune.

La séance est levée à 23H15.

PV sera arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 21 septembre 2022 à 20H30

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON



Secrétaire de séance,
Odile COQUILLART

